

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1431-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 1431-2025 concernant le remorquage d'un véhicule en cas d'accident, d'opération policière et d'application des règlements municipaux dans la Ville de Granby et abrogeant le Règlement numéro 0300-2011 ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 5 décembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 5 décembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 5 décembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland